



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT EN HALATTE
Tel : 03 60 46 18 84

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 septembre 2025 s'est réuni 8 septembre 2025 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, le Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames JAUNET, DEL RIO, DIVAY, CORMARY, CARTON
Messieurs GROSPIRON, MORIN

ABSENTS EXCUSÉS : C. GUERDA, A. BLANC, T. MARVILLE (donne procuration à C. JAUNET)

ABSENTS : S. BOUTOILLE

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

A l'unanimité, Madame JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

3/ DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire rappelle que nous avons reçu 3 devis en mai pour les travaux de remise en état de la toiture de l'église qui ont été étudiés en réunion de travail.

Celui de la société RENOVATION BUSCOT a été écarté, il ne correspondait pas à notre demande et au vu des propositions, nous a semblé inadapté.

Nous avons aussi deux autres devis, un de la société LINDAUER BARRIERE et le second de l'entreprise FDR COUVERTURE. Les deux propositions présentaient des différences et nous avons demandé des informations complémentaires.

La société LINDAEUR a revu sa copie et indique que le côté gauche versant est bien à refaire comme indiqué dans le devis de FDR COUVERTURE et non le coté avant droit qui nécessite seulement un remaniage. Le montant total des travaux est de 69 560 € HT.

L'entreprise FDR COUVERTURE est spécialisée dans les églises et nous propose l'ensemble des travaux pour un montant HT de 63 035,33 € HT. Il est à noter que les arrêts et le faitage de la sacristie sont inclus dans le devis de FDR COUVERTURE afin d'être en harmonie avec les faitages des nefs.

Madame le Maire précise que pour ces travaux la commune bénéficie de subventions. Le reste à charge pour la commune est de 20% du montant des travaux HT.

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise FDR COUVERTURE.

QUESTIONS DIVERSES :

- Participation financière à l'école Notre Dame du Sacré Cœur : Madame le Maire indique avoir reçu par courrier la demande de l'école Notre Dame du Sacré Cœur à Senlis pour la participation financière de l'année 2025-2026 à prévoir au budget 2026. Madame le Maire indique que comme l'an dernier, l'école Notre Dame du Sacré Cœur a appliqué un forfait de 1 233€ par enfants pour les 22 enfants sans différencier les primaires, des maternelles. Elle propose comme l'an dernier de leur rappeler l'article L 442-5-1 et propose un paiement de 1 458,50 € par élève de maternelle et 429 € par primaire. Le montant total sera donc de 13 556 € et non de 27 126 € comme indiqué dans le courrier de l'établissement scolaire.

Les membres du conseil municipal se rallie à la proposition de Madame le Maire.

Madame le Maire lève la séance à 20h00.

Christel Jaunet,
Le Maire



C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
H.MORIN	C.GUERDA	A.BLANC	